

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 OCTOBRE 2020**

*Date de la convocation : 25/09/2020.*

*Date d'affichage : 25/09/2020.*

L'An Deux Mil Vingt,

Le cinq octobre,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Jessaline BINET, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, Mme Sophie MARCHANDISE, M. Fabrice BALLE, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Pascal RIALLOT, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juillet 2020.**

3 **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.
- b) Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de 24 contribuables à la DDFIP.
- c) SIAEP DES VAUX DU BEUVRON : rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2019.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

- d) Budget principal : décision modificative pour abonder l'article 675 en dépense de fonctionnement (valeur comptable immobilisation cédée).
- e) Admission en non valeur de créances irrécouvrables (liste transmise par la Trésorerie).
- f) Travaux de voirie 2019 : approbation de l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre.
- g) Huilerie communale : modification du devis de l'entreprise Luis VIEIRA suite aux prescriptions de l'UDAP.
- h) Travaux d'éclairage public – illumination du bâtiment de la Mairie : approbation du devis.
- i) Travaux de réfection des installations de chauffage secondaires dans des bâtiments communaux – réseau de chaleur 2 : approbation de l'avant projet définitif.
- j) Raccordement au réseau de chaleur 2 : approbation de la police d'abonnement provisoire et du règlement de service
- k) Présentation et approbation du rapport de diagnostic technique concernant l'effondrement partiel de la bâtisse communale située rue de Vézelay (1<sup>ère</sup> phase de la mission confiée à l'Atelier d'architecture BENTEJAC).
- l) Réfection de la partie communale du chemin de Fragne : approbation du devis.
- m) Consultation d'entreprises en urgence suite à l'effondrement d'un dalot pluvial au hameau Charlay : honoraires du Maître d'œuvre et attribution des travaux.
- n) Programmation des travaux de voirie 2020-2022.

o) Location du logement communal situé au 14 rue Saint-Pierre.

## 5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré quinze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

### 1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M<sup>me</sup> Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

### 2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUILLET 2020**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à la majorité des présents (abstention de M. Fabrice BALLE).

### 3 – **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée, pour adoption, le règlement intérieur du conseil municipal. Cette proposition fait suite à la séance de travail qui s'est déroulée le 10 septembre dernier en présence de huit conseillers municipaux.  
L'assemblée délibérante a adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur exposé.
- b) A l'unanimité, le conseil municipal a validé la liste des vingt-quatre contribuables susceptibles de devenir membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune. La Direction Départementale des Finances Publiques en choisira douze parmi cette proposition communale (6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants).
- c) Le sujet relatif au rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 du SIAEP DES VAUX DU BEUVRON est reporté à la prochaine séance du conseil municipal. Le rapport complet du SIAEP sera transmis aux conseillers municipaux avant la réunion.

### 4 – **ADMINISTRATION FINANCES**

- d) Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les virements de crédits entre chapitres ne modifiant pas le montant total budgétisé et voté de la section de fonctionnement (dépenses) :

Section/sens	Chapitre Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Fonctionnement Dépenses	042 675	Valeur comptable immobilisation cédée	1 468,50 €	
Fonctionnement Dépenses	011 6247	Transports collectifs		1 468,50 €

- e) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont décidé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables transmises par les services des Finances Publiques de Clamecy, pour un montant de 1 281,11 €.
- f) L'assemblée délibérante a accepté à l'unanimité l'avenant n° 01 d'un montant de 670,45 € T.T.C. relatif à la mission de maîtrise d'œuvre assurée par AVRE CONSEIL pour le groupement de voirie 2019. Le présent avenant est relatif à l'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre au montant des travaux réalisés par l'entreprise MERLOT TP.
- g) A l'unanimité, le nouveau devis de l'entreprise Luis VIEIRA d'un montant de 18 557,47 € T.T.C. concernant les travaux à l'huilerie a été accepté par le conseil municipal. Cette nouvelle proposition a été faite suite aux prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France auxquelles la collectivité doit se conformer pour mener à bien ce dossier de réfection de bâtiment communal et de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020.
- h) Suite à la présentation du devis d'éclairage public concernant l'illumination du bâtiment de la Mairie, le conseil municipal à la majorité : 12 voix POUR – 1 voix CONTRE (*M. BALLE*)- 2 ABSTENTIONS (*Mme MARCHANDISE et M. ZALEWSKI*) a donné son accord à ces travaux dont la participation communale s'élèvera à la somme de 5 475,00 €.
- i) Monsieur le Maire a donné connaissance de l'Avant Projet Définitif – Cahier des Clauses Techniques Particulières – lot unique CHAUFFAGE concernant les travaux de réfection des installations de chauffage secondaires dans des bâtiments communaux suite à la création et au raccordement au réseau de chaleur (le logement du musée, les 5 logements locatifs, la salle des loisirs et des fêtes, les écoles). Ce document a été établi par le Cabinet INDDIGO et le Bureau d'Etudes TRAMIER SARL, organismes retenus lors de la séance du conseil municipal en date du 8 juillet 2019 pour une mission de conception et d'assistance aux travaux de réfection des installations de chauffage secondaire suite à la création et au raccordement au réseau de chaleur 2.  
Les conseillers municipaux, à la majorité, 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (*Mme MARCHANDISE, MM. BALLE et ZALEWSKI*) ont approuvé l'APD-CCTP et ils ont autorisé Monsieur le Maire à engager la phase PRO/DCE de la mission confiée au Cabinet INDDIGO et au BET TRAMIER et à solliciter toute subvention publique sur ce projet.

**Monsieur Pascal RIALLOT a quitté la séance pour raison professionnelle et il a donné procuration à Mme Chantal GENTY.**

- j) Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que le SIEEEN porte actuellement un second projet de chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune. Plusieurs bâtiments communaux ont été intégrés au périmètre du projet lors des études préalables, celles-ci ayant été finalisées, le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre est en mesure de présenter une police d'abonnement au service public de distribution de chaleur.  
Les conseillers municipaux, à la majorité, 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (*Mme MARCHANDISE, MM. BALLE et ZALEWSKI*) ont approuvé la police d'abonnement provisoire au service public de production, transport et distribution de chaleur de la chaufferie collective et du réseau de chaleur VARZY 2 ainsi que le règlement de service afférent à ce future réseau de chaleur.

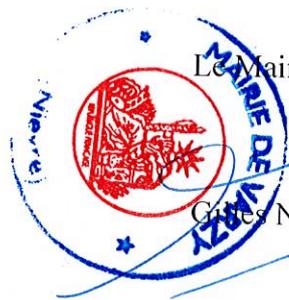
- k) Monsieur le Maire a remémoré à l'assemblée la délibération actée en séance le 30 juillet dernier concernant l'effondrement partiel de la bâtisse communale située rue de Vézelay et la tâche confiée à l'Atelier d'Architecture BENTEJAC pour une mission de diagnostic, la rédaction du cahier des charges de consultation des entreprises, le suivi des travaux de démolition et de sécurisation et la réalisation d'une étude de faisabilité et l'aménagement de l'espace à ciel ouvert.
- Monsieur le Maire a présenté le rapport de diagnostic technique proposé par l'Atelier d'Architecture BENTEJAC qui constitue la première phase de sa mission à savoir le diagnostic technique de la structure en place, la définition d'une méthodologie de démolition des ouvrages non conservables ainsi que la rédaction d'une méthodologie de sécurisation des ouvrages conservés notamment vis-à-vis des bâtiments tiers.
- Le conseil municipal à la majorité, 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (*M. BALLE*) a approuvé ce rapport de diagnostic technique et a autorisé Monsieur le Maire à poursuivre la mission confiée à l'Atelier d'Architecture BENTEJAC.
- l) Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que Madame Camille FROMBAUM et Monsieur Maxime CHASSAING, vétérinaires à Varzy, ont fait l'acquisition d'une propriété sise à Varzy – lieudit « Fragne ». D'importants travaux de réhabilitation de leur habitation sont en cours depuis le 3 juin 2019 et ils devraient se terminer d'ici la fin de l'année.
- Ces administrés ont prévu de remettre en état le chemin qui dessert leur maison dont une partie est communale (chemin dit « de Fragne »). Ils ont sollicité la Mairie afin que des travaux de réfection du chemin soient également programmés par la collectivité sur la partie relevant de sa compétence.
- Monsieur le Maire a sollicité un devis de réfection de la partie communale du chemin dit « de Fragne » auprès de l'entreprise MOUSSOT Thierry domiciliée à Thurigny 58210 SAINT GERMAIN-DES-BOIS. Les travaux sont chiffrés à la somme de 4 245,69 € T.T.C. Monsieur le Maire a précisé que cette entreprise exécutera également les travaux sur la portion du chemin appartenant à Mme FROMBAUM et à M. CHASSAING.
- Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont décidé de la réfection du chemin communal situé au lieudit « Fragne » et ils ont approuvé le devis de Monsieur Thierry MOUSSOT.
- m) Monsieur le Maire a expliqué à l'assemblée qu'il était nécessaire de procéder rapidement aux travaux de remplacement du réseau pluvial effondré, sur environ 10 mètres, au hameau de Charlay. Une consultation d'entreprises a eu lieu. L'offre de l'entreprise POUSSEAUX BATIMENT a été retenue parmi les trois plis reçus.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de la réfection du réseau d'eau pluvial à Charlay. Les travaux seront effectués par l'entreprise POUSSEAUX BATIMENT au coût de 3 006,61 € TTC.
- n) A l'unanimité, l'assemblée délibérante a approuvé la liste des travaux de réfection de voirie 2020-2022. Comme lors des années précédentes, ces travaux seront encadrés par un organisme agréé dans la mission de maîtrise d'œuvre.
- o) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont décidé de louer à la société DAVID LANGE, le logement communal, situé au 14 rue Saint-Pierre, moyennant un loyer mensuel de 350,00 €. Cette location débutera le 6 octobre 2020 et prendra fin le 31 juillet 2022. Elle permettra d'accueillir deux apprentis en ébénisterie venant d'Angleterre et du département du Gard.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

- ★ Accord de principe pour la consultation de bureaux d'études techniques en prévision de travaux sur les bâtiments de l'école élémentaire, de l'ancienne auberge de la Séverie et sur une maison menaçant ruine – rue du Four Banal.

- ★ Les réunions des commissions communales seront également ouvertes à tous les conseillers municipaux souhaitant y assister.
- ★ Relance du Conseil Municipal Jeunes 2020-2022 (encadrement et fonctionnement).
- ★ Un plan-guide de Varzy, à dimension touristique, est en cours de finalisation. Distribution dans les boîtes aux lettres des varzycois d'ici la fin de l'année.
- ★ Pendant les travaux sur la RN 151 et sa déviation prévue jusqu'à fin Novembre 2020, un arrêté municipal a été pris le 23/09/2020 afin de limiter temporairement la vitesse à 50 km de la rue du 8 mai 1945 à la sortie de l'agglomération.
- ★ La pose des décorations de Noël par les services techniques municipaux commencera la première semaine de Novembre. La commune a fait l'acquisition de nouvelles décorations qui seront installées rue Delangle.
- ★ En raison des mesures sanitaires à respecter suite au COVID-19, le repas des Aînés ne pourra certainement pas avoir lieu au château. Une réflexion est en cours afin de pourvoir à son remplacement par la distribution de paniers repas et de bons tarifés à présenter dans des restaurants.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Le Maire,  
  
 Gilles NOËL

**Affichage : le 12/10/2020**